



ZOOM SUR LA NANTAISE D'HABITATIONS

La Nantaise d'Habitations est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) créée en 1919, filiale du Groupe Action Logement. Première ESH de Loire-Atlantique, elle gère son parc locatif dans un souci permanent du bien-être de ses locataires.

14 000
logements

87%
du parc sur la métropole
nantaise

nantaise-habitations.fr

ZOOM SUR COOP LOGIS

Coop Logis est une Coopérative d'HLM, société du groupe Action Logement et filiale de La Nantaise d'Habitations depuis 2014. Elle accompagne les Collectivités locales au travers de ses métiers d'aménageur, de constructeur et de promoteur coopératif.

+6 300
logements en accession à la
propriété créés

207
logements livrés en 2023

cooplogis.fr

Visuels
disponibles ici.

La Nantaise d'Habitations 
Groupe Action Logement

Coop Logis 
Groupe Action Logement

La mise en place d'un accord-cadre* « conception – réalisation » hors-site entre La Nantaise d'Habitations, Coop Logis et Macoretz scop permettra de gagner, a minima, 6 mois sur les délais de construction.

Le vendredi 26 avril dernier, La Nantaise d'Habitations et sa filiale Coop Logis ont signé une convention de partenariat** avec l'entreprise Macoretz scop pour la mise en place d'un accord-cadre relatif à la conception et la réalisation hors-site de petites opérations de logements familiaux (moins de 20 logements). Avec ce partenariat, le bailleur pourra désormais apporter des solutions plus rapides et concrètes pour répondre aux attentes des habitants et des Collectivités. Dans un contexte tendu, La Nantaise d'Habitations et Coop Logis veulent ainsi réduire les délais d'étude et de travaux à 24 mois.

*contrat par lequel l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée et pour des prestations déterminées.

**Cette signature s'est faite en présence de Louis Richard, Président de La Nantaise d'Habitations, Stéphane Breton, Président de Coop Logis, de Xavier Lebot, Directeur Général de Macoretz scop, et de Denis Leost, Architecte du Cabinet Leost Architectes.

Un partenariat signé avec Macoretz scop pour réduire les délais d'étude et de travaux à 24 mois grâce au hors-site

L'exploration de la filière de construction hors-site permet de challenger les différents procédés industriels, acteurs, matériaux et dispositifs existants. Ce vendredi 26 avril 2024, le bailleur nantais et sa filiale ont signé un partenariat avec l'entreprise Macoretz scop, pour un accord-cadre « conception – réalisation », d'une durée de 4 ans. En se dotant de cet outil, La Nantaise d'Habitations et Coop Logis sont en mesure de solliciter le groupement Macoretz scop et Leost Architectes, retenu parmi 5 candidats, dès la sollicitation d'une Collectivité ou d'un aménageur.



Stéphane Breton, Louis Richard et Xavier Lebot. ©La Nantaise d'Habitations

Un second accord-cadre « maîtrise d'oeuvre » déployé pour les opérations de plus de 20 logements

La Nantaise d'Habitations et Coop Logis ont conçu un second accord-cadre pour des opérations de plus de 20 logements familiaux, étudiants, saisonniers ou encore séniors. Il s'agit de pouvoir obtenir, dès la sollicitation d'une Commune ou d'un aménageur, une note d'intention de 5 groupements de maîtrise d'oeuvre (architectes) sous 15 jours contre 3 à 6 mois pour un schéma classique d'appel d'offres.

Sur 19 candidats, 5 groupements de maîtrise d'oeuvre ont été retenus (Padw Nantes, Palabres Saint-Denis, WRA Paris, Claas Architectes Nantes et BM Architectes).

Zoom sur la construction hors-site

La construction hors-site est une solution technique, entre architecture et industrie, où les éléments de construction sont en majorité fabriqués en atelier avant d'être livrés sur le chantier. Au-delà d'apporter une réponse rapide, la construction hors-site permet de maîtriser les coûts par l'optimisation de la production. L'objectif : s'adapter aux différentes typologies et à la modularité des logements. Par ailleurs, la construction hors-site améliore l'impact environnemental du bâtiment en réduisant son empreinte carbone. Elle facilite également l'utilisation de matériaux recyclés et/ou renouvelables et concentre le travail à l'atelier, limitant ainsi les déplacements sur les chantiers.

Louis Richard, Président de La Nantaise d'Habitations

« En favorisant la collaboration entre maîtrise d'œuvre et industriels, nous voulons optimiser les processus et garantir une exécution efficace des projets. Le recours à la construction hors-site doit permettre d'accélérer la construction tout en garantissant une qualité optimale. L'atteinte de cet objectif s'aligne avec l'exigence et l'ambition de La Nantaise d'Habitations pour son patrimoine immobilier. Nous voulons offrir une véritable qualité d'usage tout en proposant des logements sobres à tous les niveaux, que ce soit sur le plan économique, technique ou environnemental ».

Stéphane Breton, Président de Coop Logis

« Coop Logis est ravie de travailler avec La Nantaise d'Habitations pour relever le défi du hors-site. En tant que coopérative, nous sommes enthousiastes à l'idée de collaborer avec la société Macoretz scop, en harmonie avec les principes fondamentaux du modèle coopératif que nous incarnons. Notre partenariat permettra à Coop Logis d'intervenir à la fois en Mayenne et en Loire-Atlantique, en proposant une nouvelle forme de construction qui viendra enrichir et compléter nos pratiques traditionnelles et mettant en avant un haut niveau de performance environnementale ».

Xavier Lebot, Directeur Général de Macoretz scop

« Macoretz scop est heureuse et fière d'être lauréate de l'accord cadre diligenté par La Nantaise d'Habitations et Coop Logis pour la réalisation de logements sociaux en conception-réalisation. Cet accord qui projette son action sur 4 ans nous permet de travailler ensemble sur un temps long, nécessaire à initier un logement social de qualité qui intègre les défis d'aujourd'hui : typologies de logements ajustées aux besoins prioritaires de notre territoire, qualité de vie et adaptation aux usages, performance thermique et environnementale, décarbonation grâce à la construction en bois (en pré-fabrication), performance économique et sociétale pour le bailleur comme pour le groupement d'acteurs. Cet accord prend appui sur 6 opérations de logements groupés, intermédiaires et collectifs déjà réalisés ensemble. Mais avant tout, cet accord est aligné à notre raison d'être qui ambitionne d'offrir des solutions logement pour tous les habitants. Il conforte notre positionnement stratégique qui tend à équilibrer notre portefeuille d'activités sur 3 axes : l'amélioration-rénovation des logements individuels et des logements sociaux (programme RESO), la construction de maisons performantes et les opérations immobilières. Il avalise enfin notre investissement dans un nouvel outil de production et préfigure la création de nouveaux emplois ».



Construction hors-site ©Macoretz scop

LA NANTAISE D'HABITATIONS

L'Atrium - 1 Allée des Hélices
BP 50209, 44202 Nantes cedex 2



COOP LOGIS

22 Rue Royallieu
53000 LAVAL



CONTACT PRESSE

padam RP | Pauline CHOTEAU
02 51 86 19 06 | media@padampadam.fr
padampadam.fr